

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
Schéma des Espaces Naturels Sensibles 2017-2022
Unité pastorale Chez Paccot - « Amélioration de l'accès à la ressource en eau et
potabilisation – Citerne souple »
Contrat de Territoire ENS Grand Anney

Le « **Mercredi 12 Février 2020 à 14h00** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Marc CHUARD
Michel MATHIEU
Yves ANTHOINE MILHOMME
Jean-Marc NICOLLIN
Michel BASTARD-ROSSET
Annie LEVET

Assistaient également :

Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat des Glières
Pascale RIGOT, service comptabilité finances Fillière
Noëlle BERNARD-GRANGER, élue de Fillière
Guillaume CHANDELLIER, DGS Fillière
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Bruno DELETRAZ, Direction EAU POTABLE GRAND ANNECY

Monsieur le Président indique que le projet présenté pour l'unité pastorale de Chez Paccot est éligible aux aides du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible Grand Anney dans le cadre de la politique Départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Ce projet consistera à mettre en place une réserve d'eau d'un volume de 80m³ en citerne souple à l'amont du chalet « PACCOT ». Ce stockage permettra d'alimenter en eau l'abreuvement du troupeau laitier de cet alpage.

Les travaux s'élèvent à **10 401,00 € TTC, assistance comprise**, pour les lesquels l'AFP sollicitera une aide financière auprès du Conseil Départemental à hauteur de 80%.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire:

1. Approuve le programme de travaux pour un montant de 10 401,00 euros TTC.
2. Sollicite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible
3. S'engage à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie
4. S'engage à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération
5. S'engage à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage.
6. S'engage à conserver les ouvrages créés à usage pastoral pendant 30 ans
7. Donne pouvoir à Monsieur le Président, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que des

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

